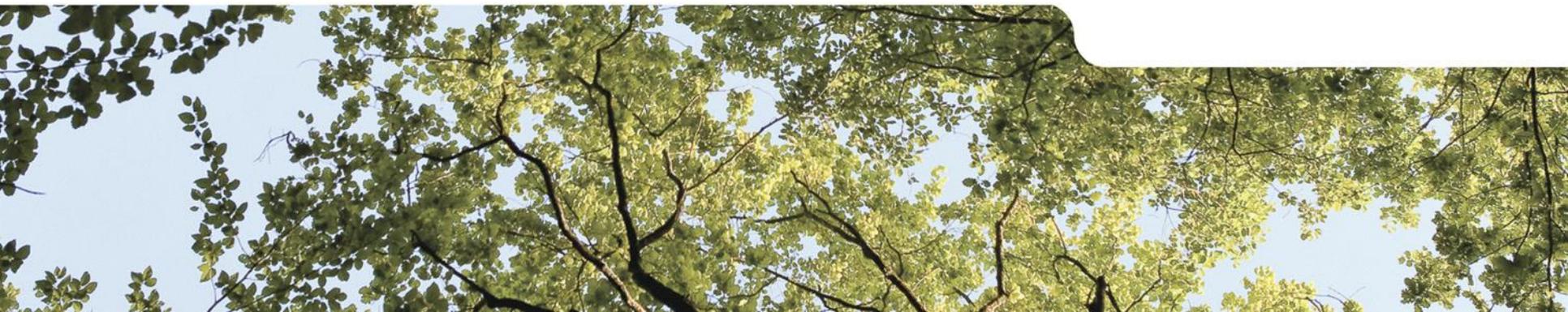




Office National des Forêts

4^E RDV DU GROUPE DE TRAVAIL « GESTION FORESTIÈRE »

FORÊTS DE LA GRANGE ET NOTRE-DAME
VENDREDI 22 JANVIER 2021

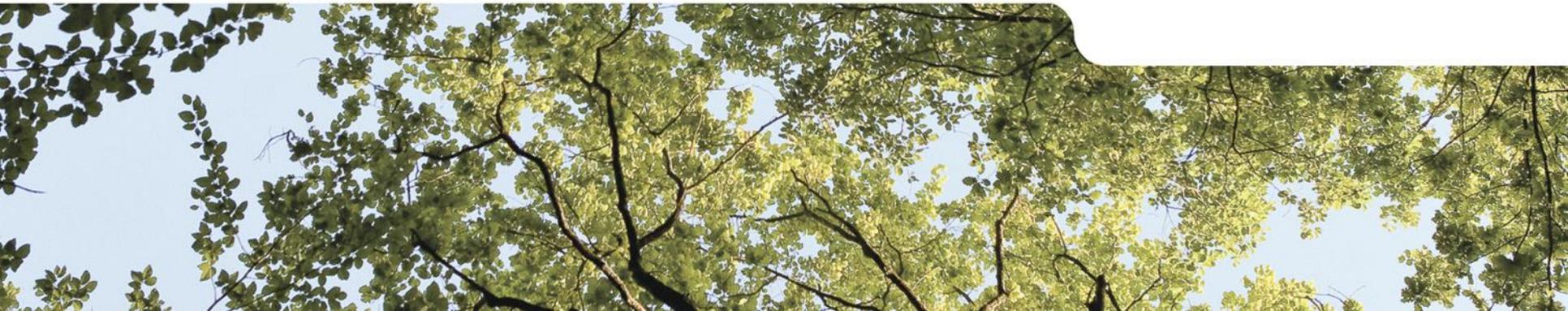




Office National des Forêts

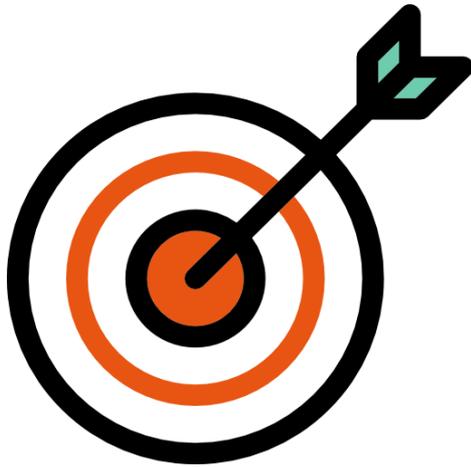
DÉROULÉ

DE LA RÉUNION



4^E RDV DU GROUPE DE TRAVAIL « GESTION FORESTIÈRE »

OBJECTIFS



- Faire connaître les principaux résultats des inventaires de terrain menés depuis 2019.
- Présenter les grands enjeux du futur document d'aménagement des forêts domaniales de la Grange et Notre Dame.
- Intégrer vos contributions dans le plan de gestion.



4^E RDV DU GROUPE DE TRAVAIL « GESTION FORESTIÈRE »

DÉROULÉ DE LA RÉUNION



- Préambule
- Présentation des enjeux et orientations du futurs plan de gestion (2021-2040). Se déroulera en 4 parties
 1. Principe de gestion
 2. Analyse du milieu naturel, état de la forêt et fonction économique
 3. Fonction environnementale
 4. Vocation sociale

Questions/réponses à la fin de chaque partie



Ecoute, dialogue et bienveillance





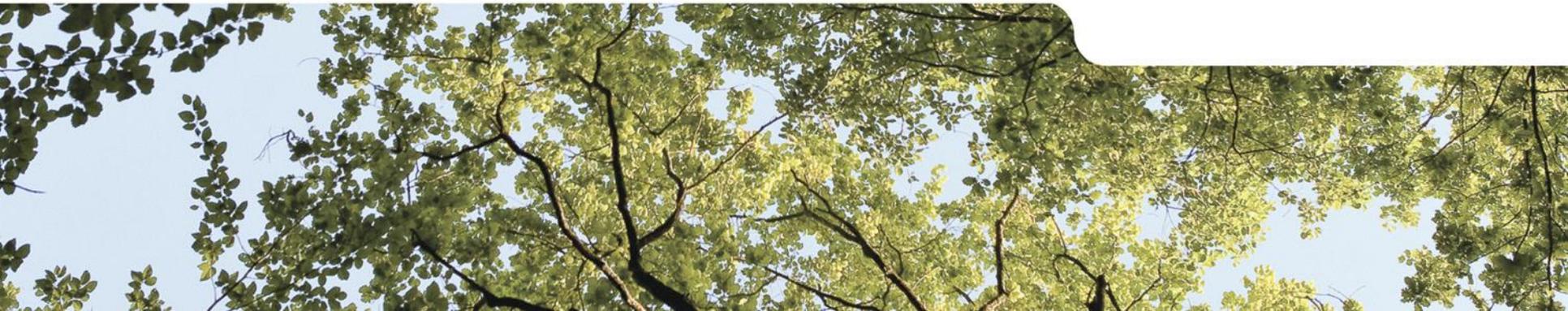
Office National des Forêts

INTRODUCTION

VIRGINIE VEAU

DIRECTRICE DE L'AGENCE

ÎLE-DE-FRANCE EST



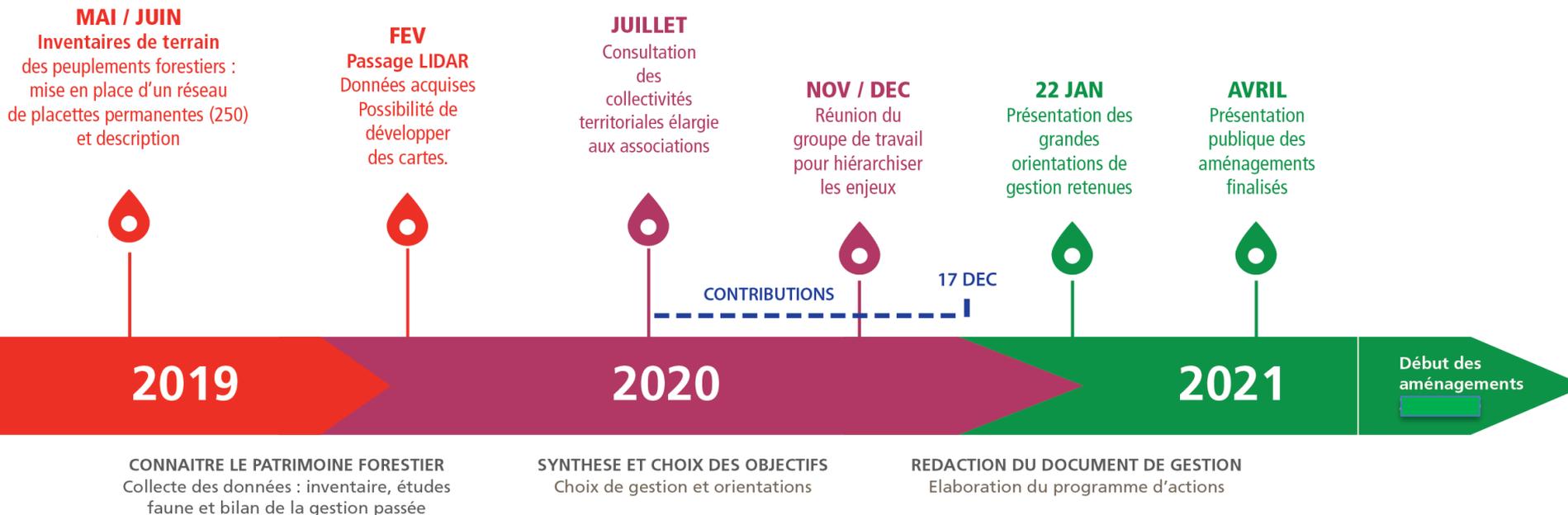
RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT

ÉCOUTE ET DIALOGUE AU CENTRE DU DISPOSITIF



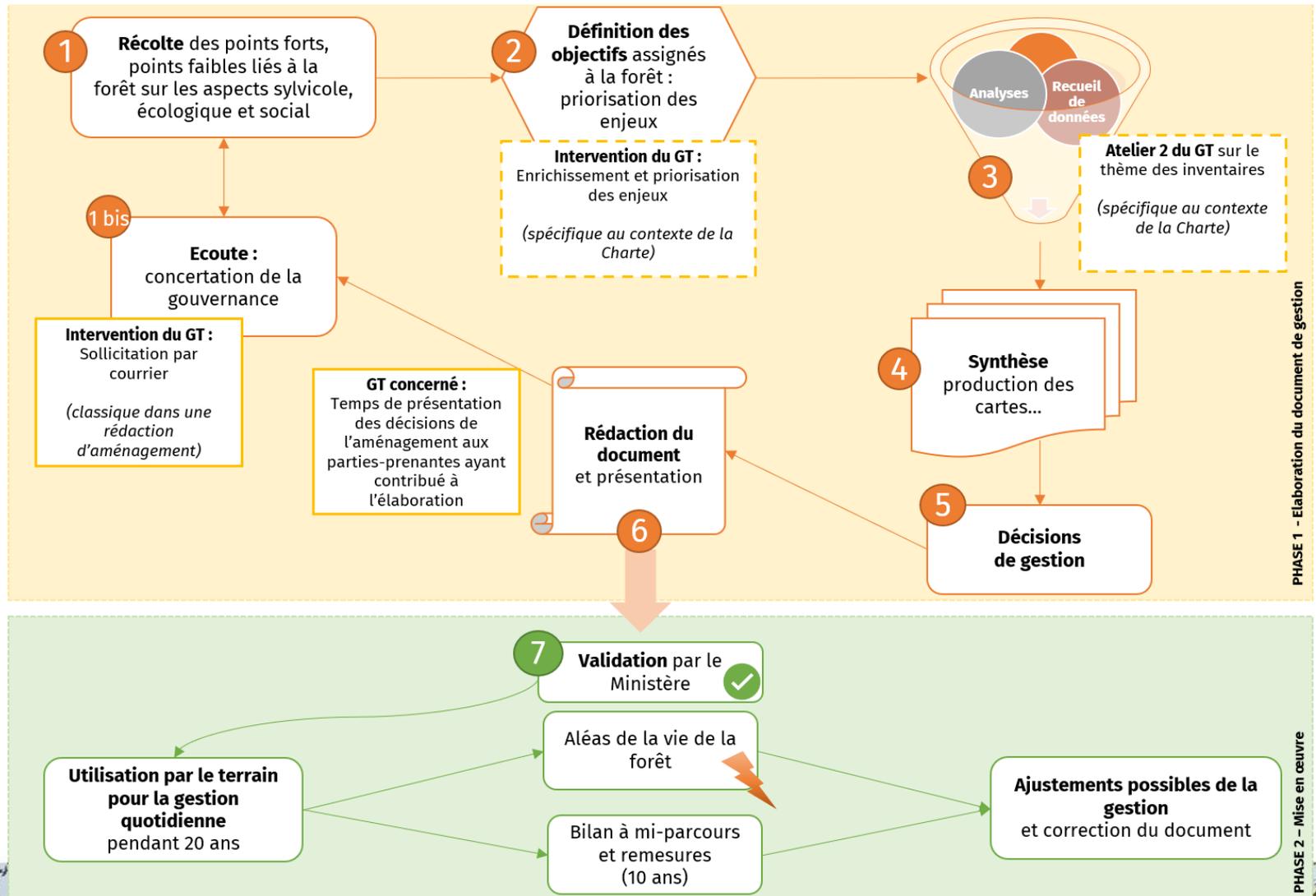
UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ARC BOISÉ

LES GRANDES DATES PARCOURUES DEPUIS 2 ANS



L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT

CYCLE ET DURÉE DE VIE – PÉRIODE 2031-2040





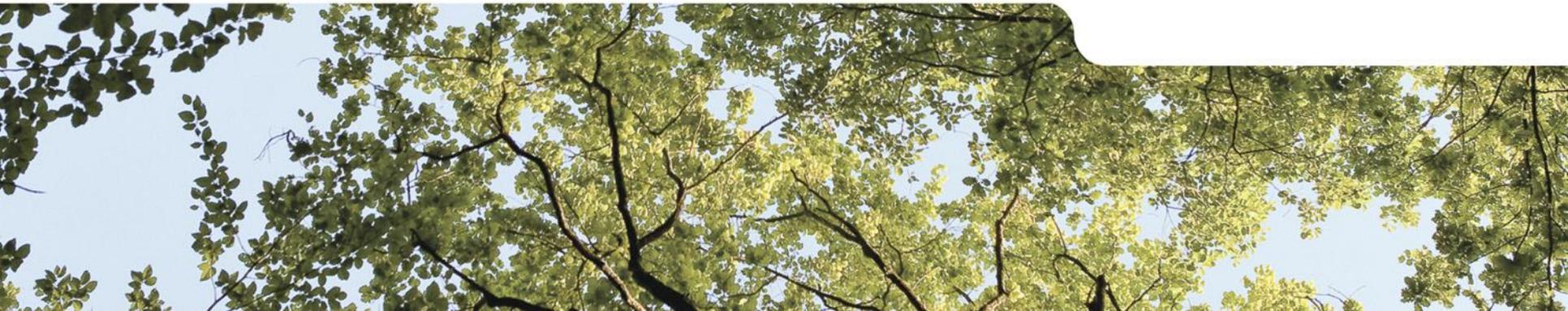
Office National des Forêts

PRINCIPE DE GESTION RETENU

MATTHIEU AUGERY

RESPONSABLE DU SERVICE FORÊT

AGENCE ÎLE-DE-FRANCE EST



UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

UNE RÉPONSE APPORTÉE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

Le mode de **traitement jadis le plus répandu** sur l'Arc Boisé : la futaie régulière



UN CONSTAT UNANIME ET PARTAGÉ PAR LES ÉLUS ET LES ASSOCIATIONS LOCALES :
LES RIVERAINS **N'ACCEPTENT PLUS LES COUPES DE « RÉGÉNÉRATION EN PLEIN »**,
CES COUPES DITES « RASES », OÙ LA TOTALITÉ DES ARBRES D'UNE PARCELLE EST
PRÉLEVÉE À UN MOMENT DONNÉ.

UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

UNE RÉPONSE APPORTÉE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

- En Île-de-France, face au souhait du public de ne plus voir les régénérations en plein de la futaie régulière et au contexte climatique changeant, **la sylviculture change**.
- L'ONF s'oriente vers **une gestion dite en « futaie irrégulière »** qui vise à faire cohabiter dans les parcelles des arbres d'âge, de taille variés et d'essences diverses.
- Les éclaircies régulières et le renouvellement naturel (par semis, **sans plantation**) se font simultanément.
- La forêt se renouvelle sans avoir recours aux coupes « rases », **en gardant en permanence son aspect boisé** et **évite ainsi les modifications paysagères brutales**.
- Ce travail, poussé au plus fin, vise à fournir à la société **du bois d'œuvre de bonne qualité**, tout en assurant le **maintien** des arbres présentant un intérêt environnemental ou paysager.



UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

UNE RÉPONSE APPORTÉE AUX ATTENTES SOCIÉTALES



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

- Murement réfléchies, les coupes en futaie irrégulière sont **tout sauf sauvage**.
- Elles interviennent à des moments clés de la vie de la forêt visent à la fois à assurer le **renouvellement** de la forêt et à **fournir du bois** utile à la société.
- Le passage entre 2 coupes en futaie irrégulière sur une même parcelle se situe **entre 8 à 12 ans**.



UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

UNE RÉPONSE APPORTÉE AUX ATTENTES SOCIÉTALES



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

- Les interventions sylvicoles nécessitent l'utilisation des tracteurs, débardeurs ou porteurs forestiers. Avant qu'une parcelle passe en coupe, l'ONF ouvre des voies à intervalles réguliers, **appelées « cloisonnements d'exploitation »**, réservées à leurs passages.
- Ces accès **limitent le tassement des sols puis les protègent en réduisant la surface parcourue** par les engins.
- Une fois les cloisonnements ouverts, les coupes irrégulières peuvent avoir lieu.



UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

UNE RÉPONSE APPORTÉE AUX ATTENTES SOCIÉTALES



CLOISONNEMENTS RÉSERVÉS AU PASSAGE DES ENGINS FORESTIERS



UN TRAITEMENT SYLVICOLE IRRÉGULIER

À ADAPTER FACE À DES SITUATIONS PARTICULIÈRES



Ponctuellement, le **recours aux coupes « rases »** peut temporairement s'avérer nécessaire :

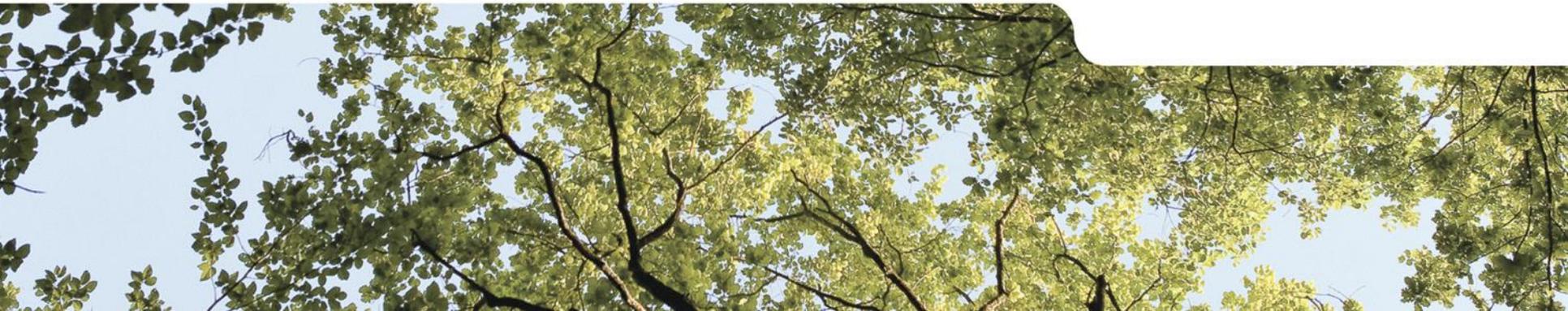
- crise sanitaire : encre du châtaignier, chalarose du frêne...
- Aléa climatique : tempête, températures extrêmes
- Travaux écologiques : restauration d'un milieu
- Coupes paysagères très localisées : restauration de points de vue ou de paysages



Office National des Forêts

ANALYSE DU MILIEU NATUREL ETAT DE LA FORÊT / FONCTION ÉCONOMIQUE

JEAN-CLAUDE CHALONS
AMÉNAGISTE À LA DIRECTION
TERRITORIALE SEINE-NORD



CONNAÎTRE SON PATRIMOINE FORESTIER

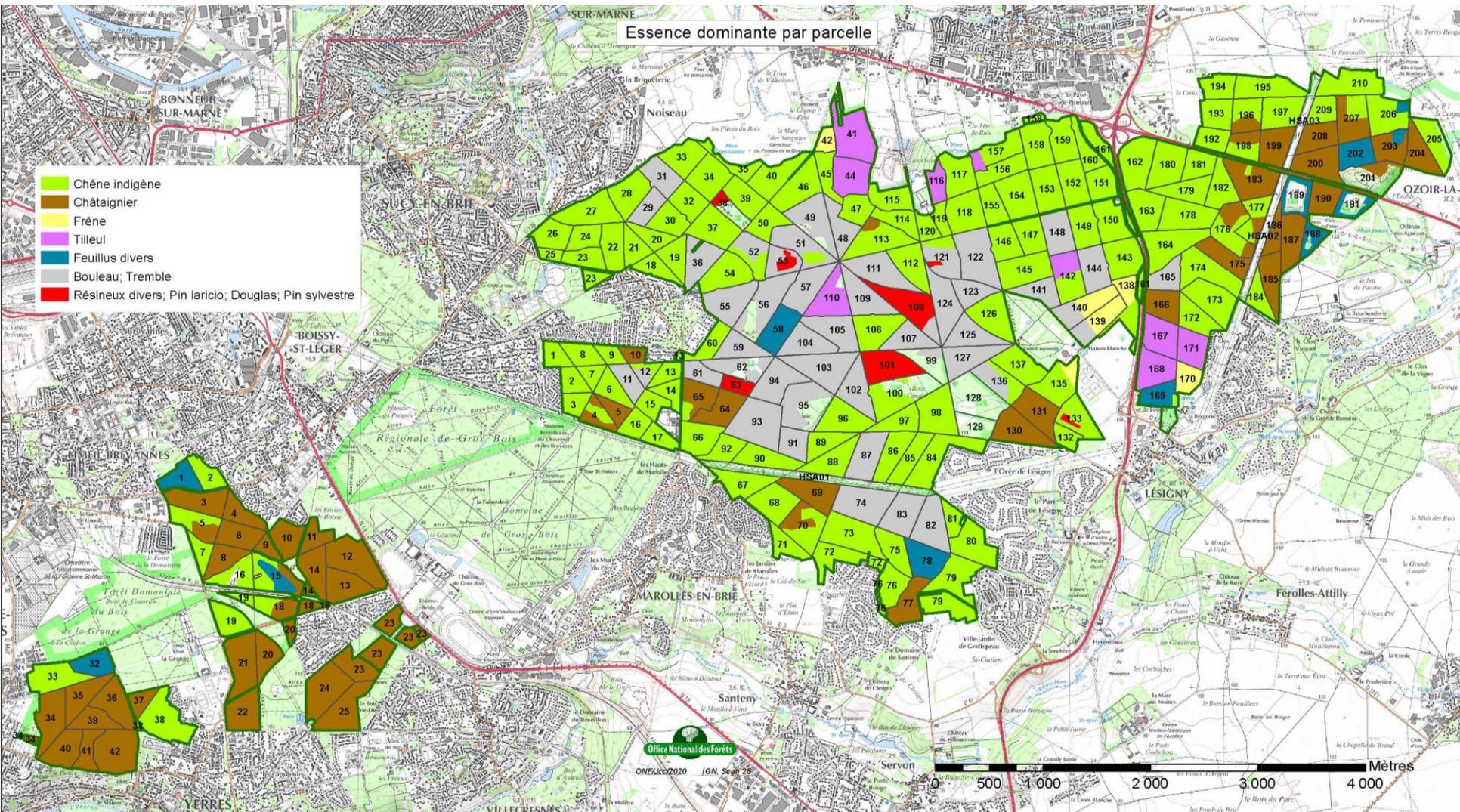
L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT SE FONDE SUR UN ÉTAT DES LIEUX

- La révision débute toujours **s'appuie sur un état des lieux détaillé des peuplements forestiers.**
- **L'inventaire du massif de l'Arc Boisé** a été effectué par l'implantation d'un réseau de 255 placettes permanentes et représentatives des forêts.
- **Sur celles-ci, les arbres y ont été repérés et mesurés** (hauteur, essence, diamètre, ressource et qualité des bois) et la richesse biologique identifiée : caractéristiques des sols, bois morts, habitats...
- Le premier passage **décrit les peuplements forestiers.** Dans 8 à 10 ans, un deuxième passage sur ces placettes permettra de **suivre l'évolution de la forêt**, d'observer le renouvellement naturel du massif et de mesurer **les effets de la gestion.**



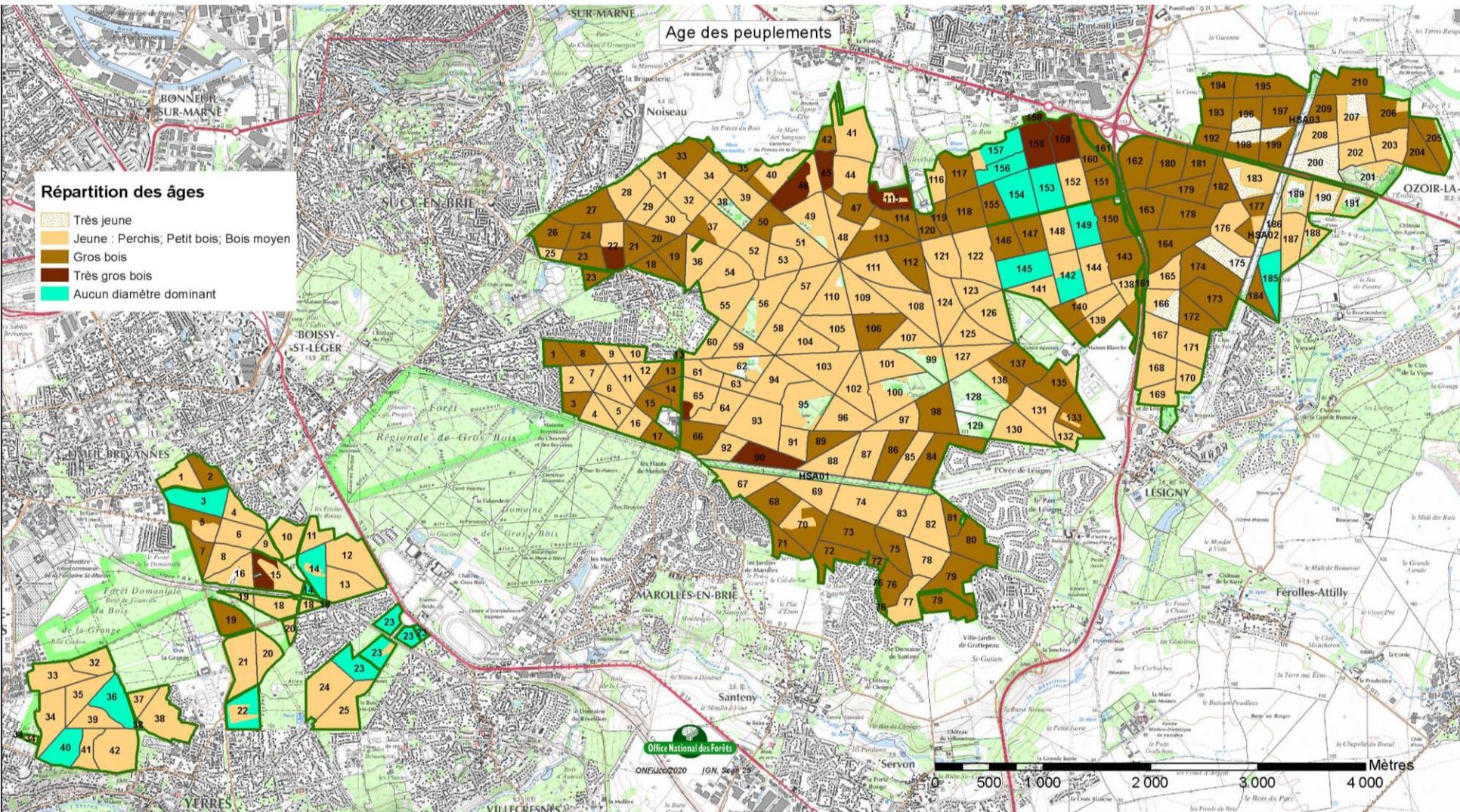
TROIS ENSEMBLES SE DÉGAGENT :

- PEUPELEMENTS À **CHÊNE** MAJORITAIRE
- PEUPELEMENTS À **CHÂTAIGNIER** MAJORITAIRE
- PEUPELEMENTS À **BOULEAU/TREMBLE** MAJORITAIRES



A NOTRE-DAME :

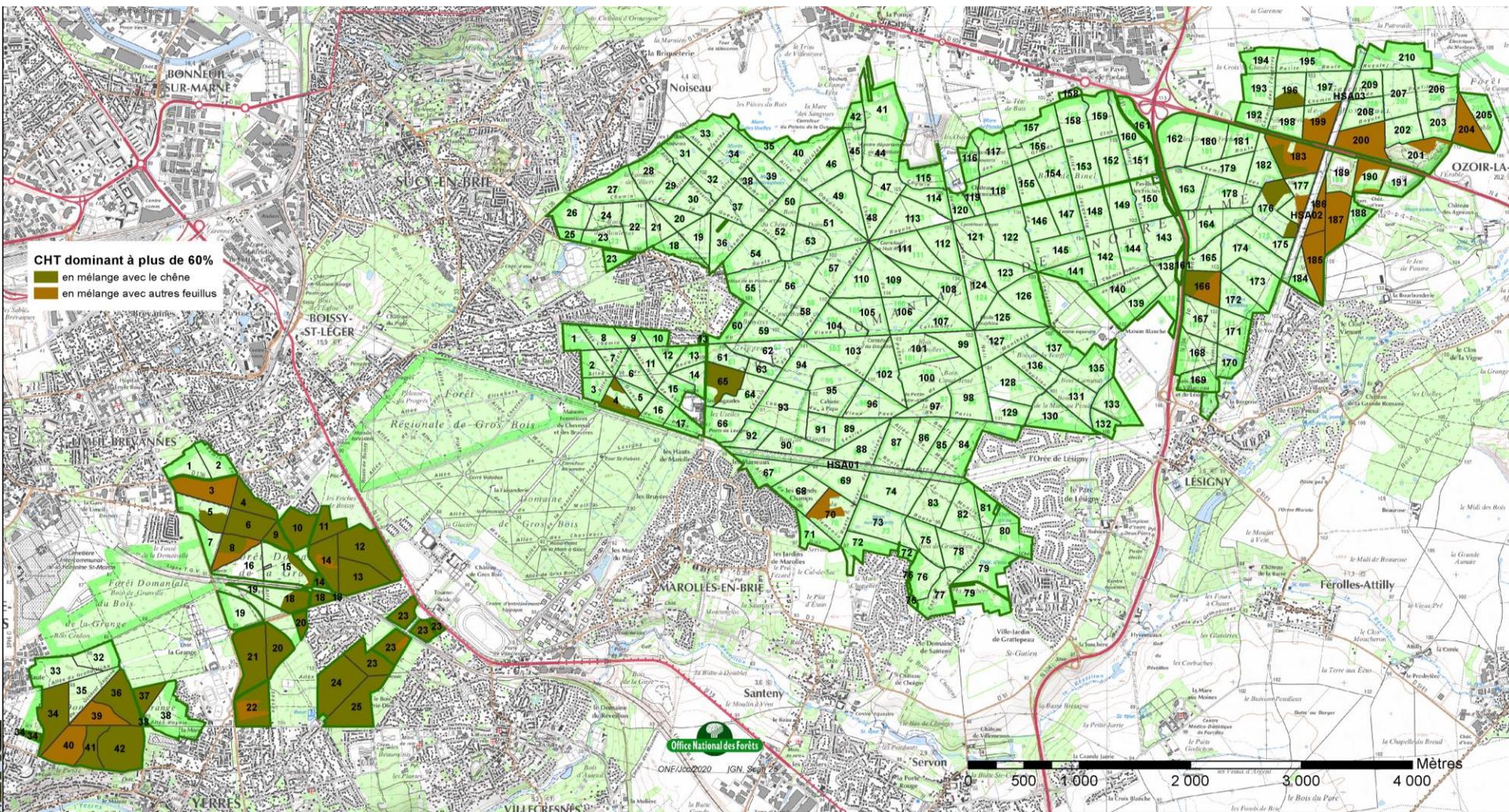
- LES PEUPELEMENTS LES PLUS ÂGÉS SONT SITUÉS PLUTÔT EN PÉRIPHÉRIE ET MAJORITAIREMENT COMPOSÉS DE CHÊNE



ETAT SANITAIRE GÉNÉRAL :

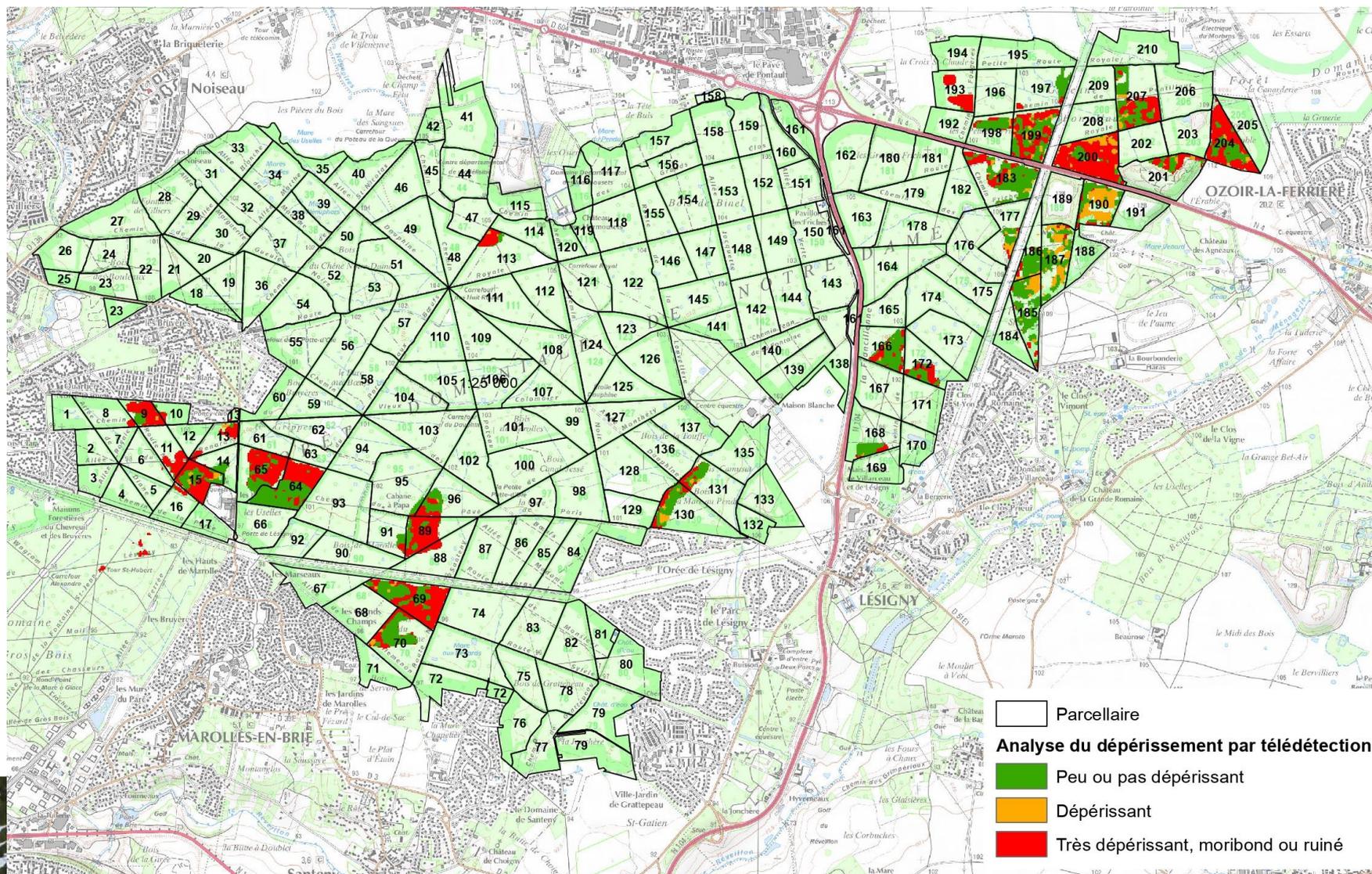
- BON ÉTAT DU **CHÊNE** ET DES **FEUILLUS** EN GÉNÉRAL
- MAIS LE **CHÂTAIGNIER** EST ATTEINT PAR LA MALADIE DE L'ENCRE – EN EXTENSION EN ÎLE DE FRANCE

➤ RÉPARTITION DES PEUPELEMENTS A DOMINANTE **CHÂTAIGNIER** POTENTIELLEMENT À RISQUE



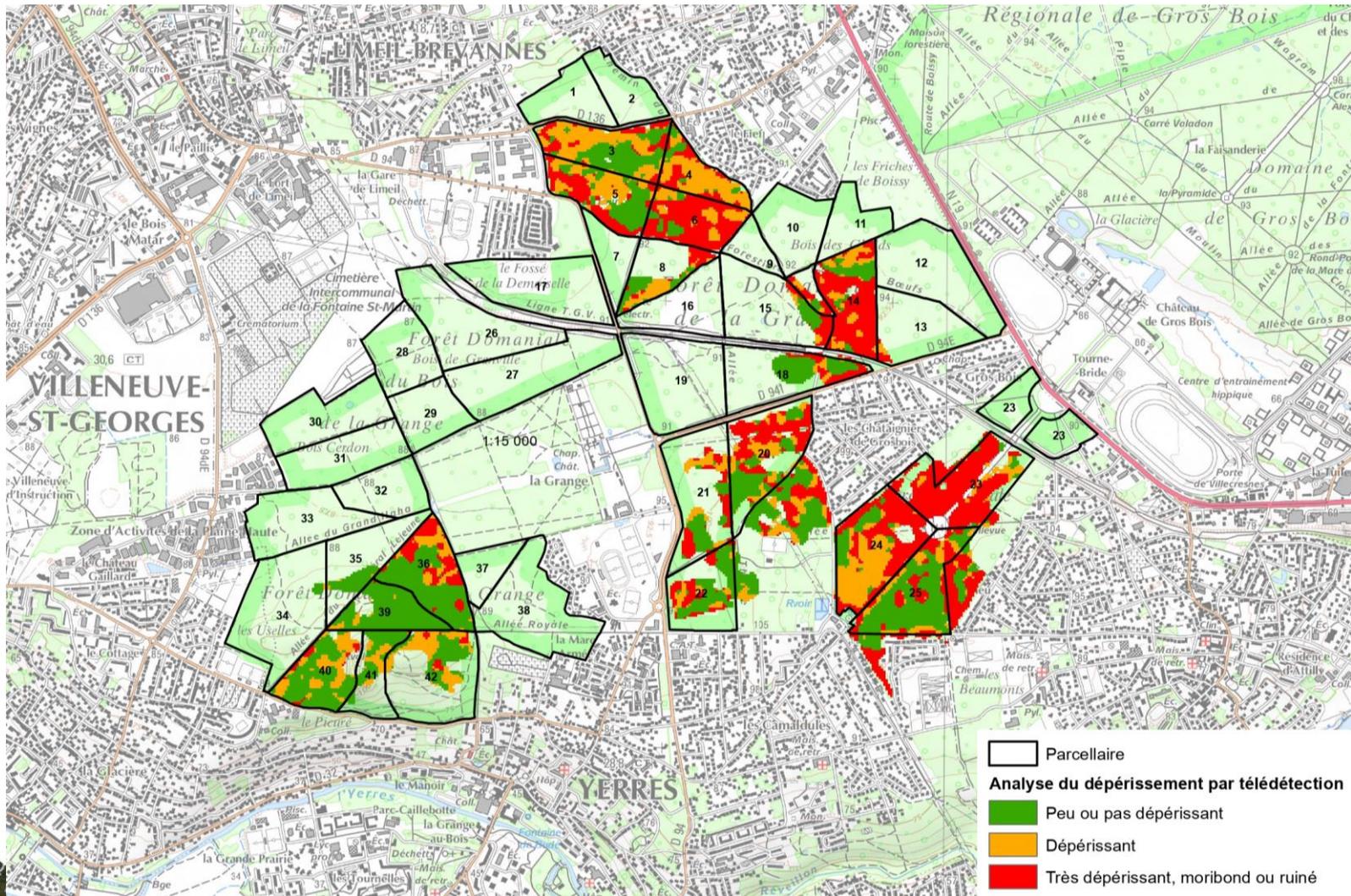
UN TRAVAIL D'INVENTAIRE RÉALISÉ AVEC LE DÉPARTEMENT SANTÉ DES FORÊTS

À NOTRE-DAME : SITUATION MÉDIOCRE SUR QUELQUES CANTONS



SITUATION TRÈS MÉDIOCRE, VOIRE ALARMANTE EN FORÊT DE LA GRANGE

> QUI CONDUIT À ENGAGER UNE RÉFLEXION SPÉCIFIQUE AVEC LES ÉLUS DANS CETTE FORÊT



ORIENTATIONS RETENUES

❑ PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE DE QUALITÉ

RÉPONSE

- CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE TRAVAIL AU PROFIT DU CHÊNE, AUX APTITUDES RECONNUES DE :
RÉSISTANCE AUX MALADIES, LONGÉVITÉ, OBTENTION DE FORTS DIAMÈTRES, QUALITÉ
- EN ASSOCIATION AVEC D'AUTRES FEUILLUS D'ACCOMPAGNEMENT
- EN PLANTATION LOCALISÉE DE TRÈS PETITES SURFACES QUAND SON RENOUVELLEMENT N'EST PAS ASSURÉ

❑ CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉPONSE

- DÉVELOPPEMENT DU MÉLANGE D'ESSENCES DIVERSES POUR AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES PEUPELEMENTS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

❑ DÉPÉRISSEMENT DU CHÂTAIGNIER

RÉPONSE

- DYNAMIQUE DIFFÉRENTE AMENANT À ENVISAGER UNE LARGE PALETTE DE GESTION
- COUPES SANITAIRES PLUS OU MOINS FORTES SUIVANT L'AMPLEUR ET LA DANGÉROSITÉ DU PHÉNOMÈNE
- DIMINUTION DE LA PROPORTION DU CHÂTAIGNIER DANS LES PEUPELEMENTS À VENIR
- PRISE EN COMPTE DU PUBLIC PRÉGNANTE : PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

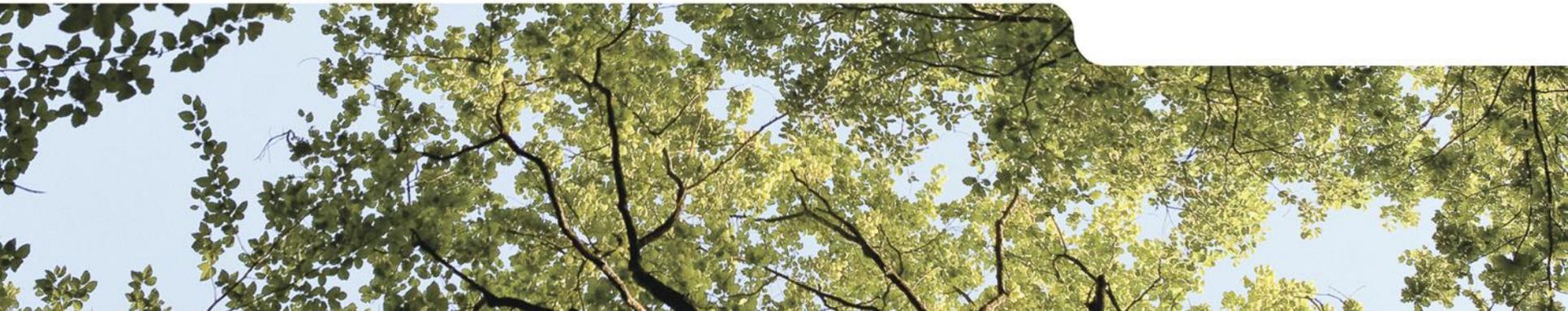




Office National des Forêts

FONCTION ENVIRONNEMENTALE

JEAN-CLAUDE CHALONS
AMÉNAGISTE À LA DIRECTION
TERRITORIALE SEINE-NORD



UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

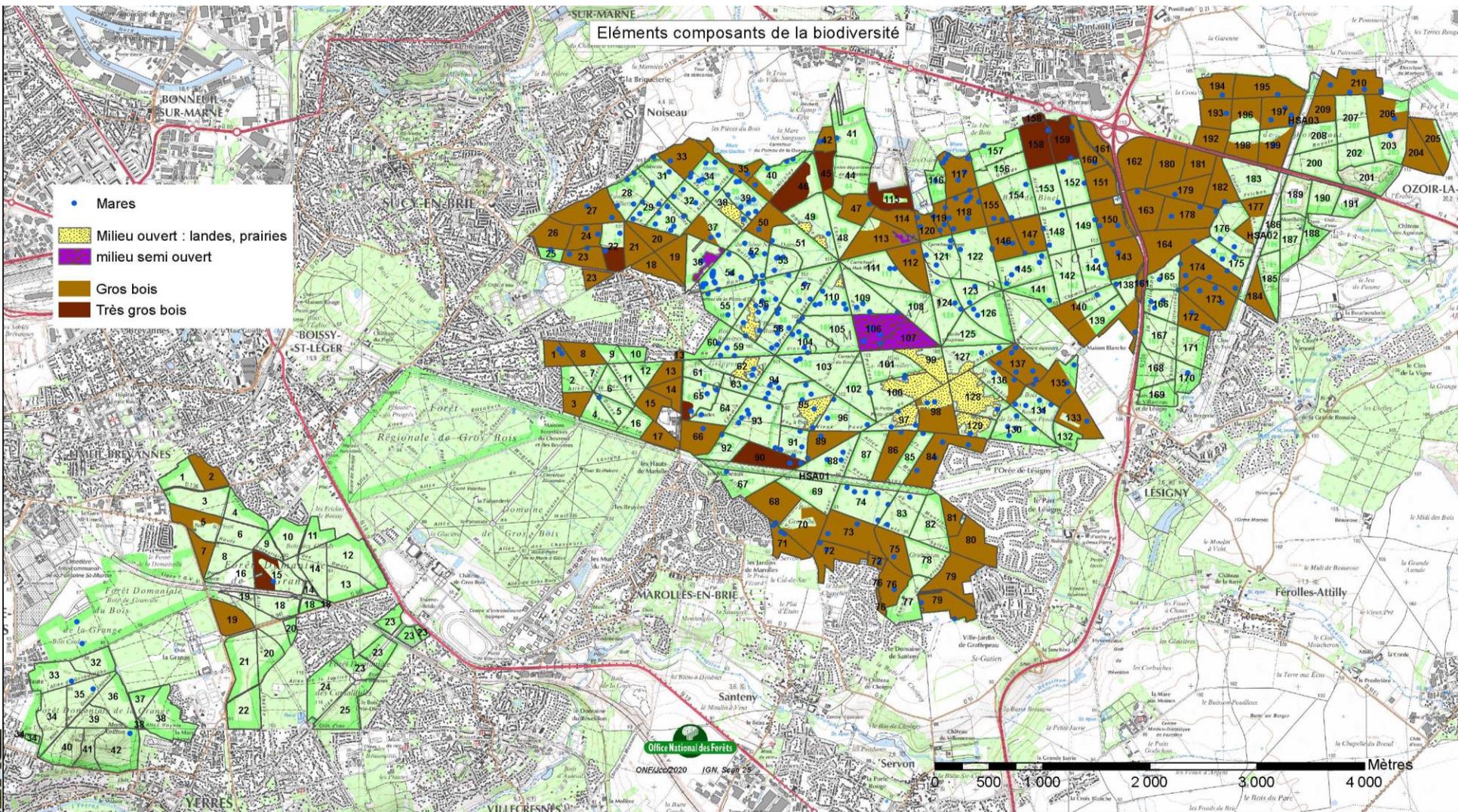
RICHE MAIS FRAGILISÉ PAR UN VOISINAGE URBAIN

- La valeur écologique et paysagère **tient surtout à l'imbrication de milieux variés** : landes de bruyères ou des pelouses sèches issues d'anciens pâturages, zones humides, et aussi des vieux arbres, des peuplements de chênes, bouleaux et châtaigniers...
- Un **intérêt patrimonial plus élevé dans les 2 stades extrêmes** de végétation : milieux ouverts (landes, prairies...) pionniers et peuplements forestiers matures.



PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS EXISTANTS, CONSTITUTIFS DE LA FORÊT :

LOCALISATION DES MARES, MILIEUX OUVERTS ET PEUPELEMENTS ÂGÉS



ORIENTATIONS RETENUES

❑ MARES

RÉPONSE

- PRISE EN COMPTE DANS LA GESTION COURANTE
- RETOUR SUR PLAN DE GESTION DES MARES : POINT D'ÉTAPE ET ACTUALISATION

❑ FAUNE INFÉODÉE AUX VIEUX BOIS

RÉPONSE

- PRISE EN COMPTE DANS LA GESTION COURANTE : CONSERVATION BOIS MORT SUR PIED, AU SOL, ARBRES À CAVITÉ
- CRÉATION D'UNE TRAME D'ÎLOTS DE VIEUX BOIS : 58 HA / 2,5 % DE LA SURFACE TOTALE
- COMPLÉTÉE D'ÎLOTS DE SENESCENCE HORS SYLVICULTURE : 58 HA / 2,5 % DE LA SURFACE TOTALE

❑ MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS DE VALEUR PATRIMONIALE

RÉPONSE

- MISE HORS PRODUCTION
- POURSUITE D'INVENTAIRE FAUNE/FLORE
- RÉDACTION D'UN PLAN DE GESTION DES LANDES POUR L'ENTRETIEN DES LANDES OUVERTES ET LA RESTAURATION DE LANDES BOISÉES (CONDITIONNÉE À FINANCEMENT)

ORIENTATIONS RETENUES

❑ LISIÈRES ÉCOLOGIQUES

RÉPONSE

- PRISE EN COMPTE DANS LA GESTION COURANTE : ÉTAGEMENT DE LA LISIÈRE

❑ CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉES

FORÊT DE LA GRANGE

PASSAGE DE LA RN19 INEXISTANT

CONTINUITÉ VERS L'ENS DE LA VALLÉE DU RÉVEILLON (VILLECRESNES)

FORÊT DE NOTRE-DAME

PASSAGE DE LA RN104 À AMÉLIORER

PASSAGE DE LA RN 4 INEXISTANT

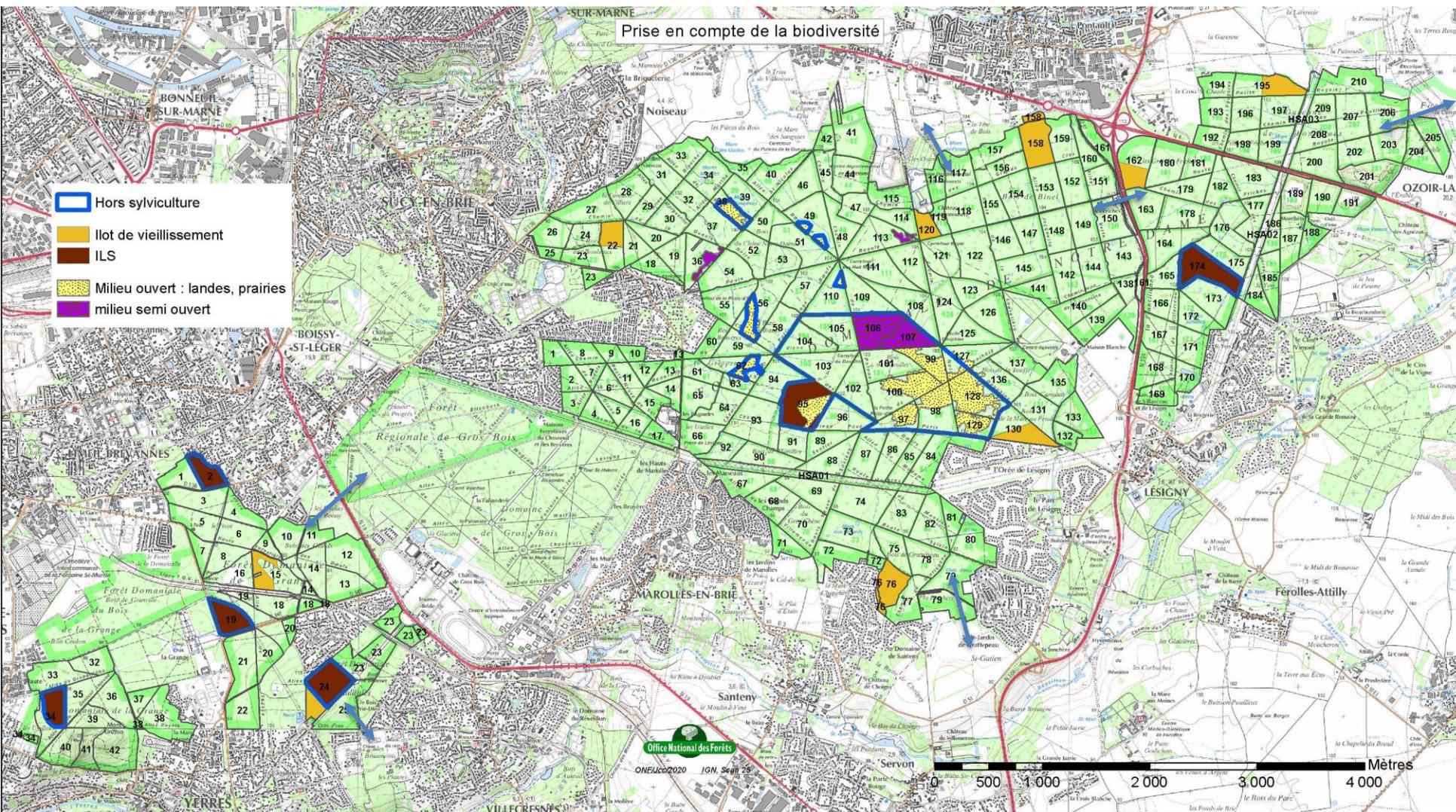
CONTINUITÉ VERS LA FORÊT D'ARMAINVILLIERS À TRAVERS LA LIAISON D'INTERFOR

CONTINUITÉ HYDROGRAPHIQUE (RUS ALIMENTANT LE RÉVEILLON)

CONTINUITÉ VERS LE BOIS ST MARTIN (SRCE)

> UN TRAVAIL PARTENARIAL A ENGAGER DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE

IMPLANTATION DES ZONES RETENUES





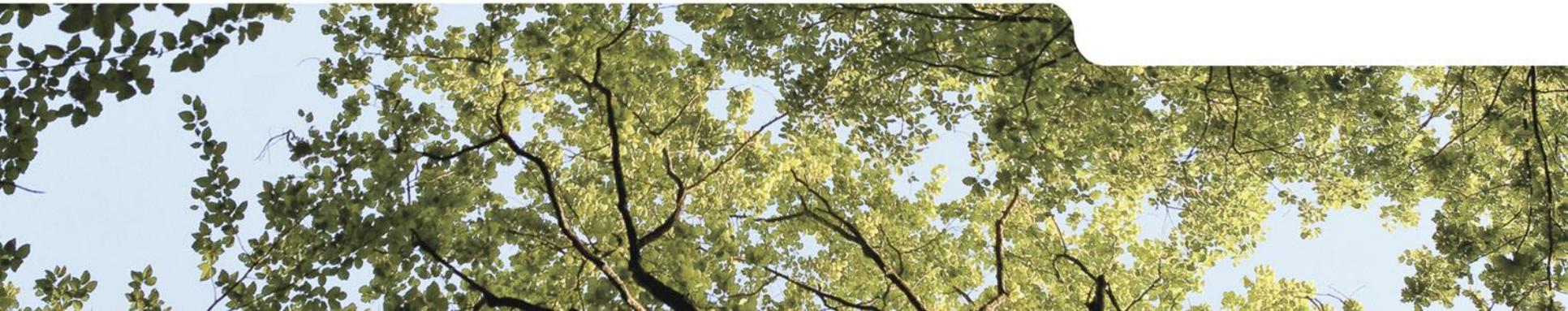
Office National des Forêts

FONCTION SOCIALE

LAETITIA POFFET

RESPONSABLE D'UNITÉ TERRITORIALE

BRIE-BOISÉE-SÉNART



UN CADRE DE VIE REMARQUABLE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE URBANISÉ

- Les forêts de Notre-Dame et de La Grange **constituent un espace de détente et de loisirs très apprécié** par le public.
- La demande de naturalité, **le besoin d'espaces forestiers de qualité, sécurisés** et accessibles à tous ne cessent d'augmenter.
- Forêts soumises à une **forte pression urbaine**
- Mais protégées du déboisement : **classée forêt de protection en 2016**
- Avec des éléments structurants à conforter



UN CADRE DE VIE REMARQUABLE AU CŒUR D'UN TERRITOIRE URBANISÉ

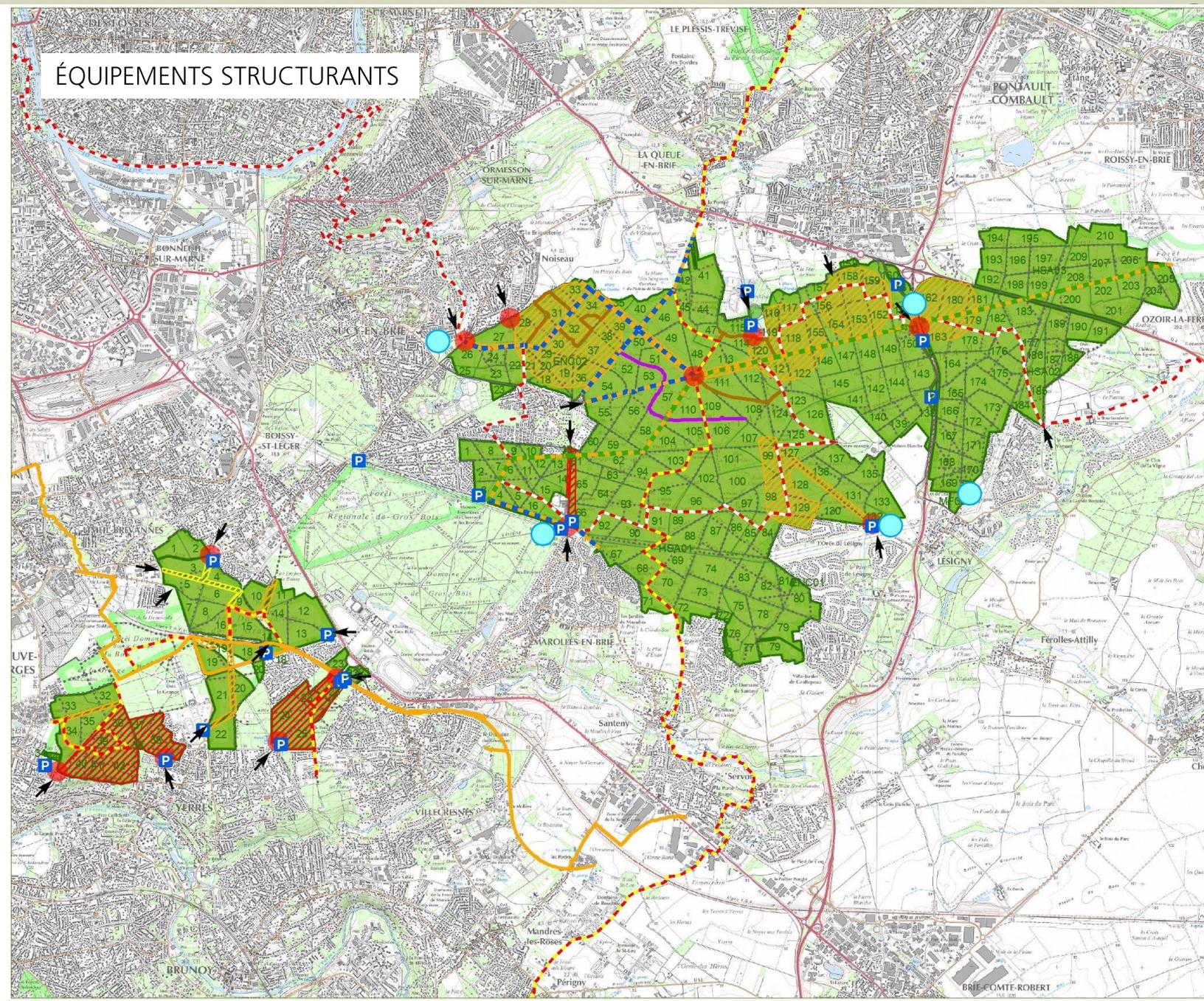
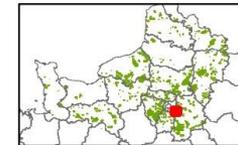
- Le nouveau plan de gestion n'a pas **vocation à détailler toute la stratégie d'accueil du public** à venir sur le massif de l'Arc-Boisé.
 - Couvrant **une période de 20 ans, il n'est guère aisé d'asseoir une stratégie** dont la mise en œuvre reste fortement dépendante des financements externes, lesquels ne sauraient être garantis sur une telle période.
 - Sur cette durée, il n'est pas possible de **présager non plus l'évolution des usages.**
 - **Plusieurs préconisations sur l'accueil du public sont néanmoins esquissées** dans cette feuille de route.
 - **Un schéma d'accueil du public**, partagé avec l'ensemble des acteurs territoriaux doit venir compléter et préciser ce travail
- > **Réflexion qui relève de la charte forestière de l'Arc Boisé**



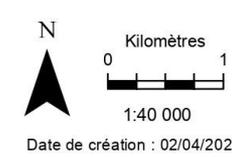
ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Forêts domaniales de la Grange et de Notre-Dame

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET FREQUENTATION



- ↑ Accès à la forêt
 - Entrée de forêt ou aire d'accueil
 - Projet d'amélioration ou de création
 - Projet Voie royale
 - Projet Liaison douce
- Fréquentation**
- ▨ Enjeu fort
 - ▨ Enjeu reconnu
 - ▨ Enjeu local
- Sentiers**
- GRP
 - GR
 - sentier pédestre
 - sentier thématique
 - sentier équestre
- Emprise du parcellaire forestier
 □ Limite des forêts domaniales



Date de création : 02/04/2020

Source : SANCHEZ/IGN 2016, Atlas du patrimoine 2020 - Reproduction interdite (Réalisation : OIIF, Agence Études Seine-Normandie - Mars 2020)

UNE LIGNE À SUIVRE

S'APPUYER SUR LES VALEURS ET LES RÉGLEMENTATIONS
QUI FONDENT L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

- Mettre en œuvre une politique d'accueil du public respectueuse du milieu naturel, tout en assurant la **cohabitation entre les différents usages**.
- L'accès reste libre et gratuit.
- Le balisage d'itinéraire nécessite d'avoir l'accord de l'ONF. Sa restriction vise notamment à maintenir des zones de quiétude.
- Une **activité ne doit pas conduire à un usage privatif** et exclure les autres ; il peut toutefois y avoir des espaces ou itinéraires dédiés.
- Il ne doit pas y avoir dommage à l'environnement ni au domaine forestier.
- **La forêt doit être fréquentée pour elle-même**, pour des activités en rapport avec elle. Ne peut pas servir de réserve foncière pour recevoir certaines pratiques : airsoft



ORIENTATIONS RETENUES

TRACÉ DU GR14 MODIFIÉ

IL Y A 18 MOIS. EN 2021, REMPLACEMENT PAR UN GRP DE LA BRIE ET UN GRP FAISANT LE TOUR DE NOTRE-DAME

RÉPONSE

- CORRECTION DES CARTES PRODUITES POUR L'AMÉNAGEMENT

CONTINUITÉ DE CIRCULATION RN19 (HORS AMÉNAGEMENT)

RÉPONSE

- SUJET À TRAVAILLER DANS LE CADRE DE PROJETS MULTI-ACTEURS AU SEIN DE LA CHARTE FORESTIÈRE

PAYSAGES INTRA FORESTIERS

RÉPONSE

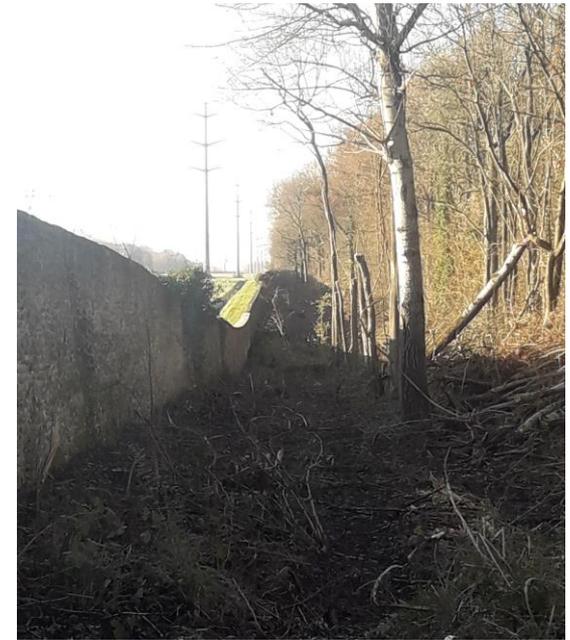
- MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS EXISTANTS
- GESTION DES LISIÈRES INTERNES
- CONTACTER RTE POUR QU'IL RENOUVELLE LE PLAN DE GESTION SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES EXISTANT

ORIENTATIONS RETENUES

❑ LISIÈRES EXTERNES

RÉPONSE

- TRAVAIL DYNAMIQUE SUR LES 30 PREMIERS MÈTRES AFIN D'ALLER VERS UNE FUTAIE CLAIRE AVEC VALORISATION DES ARBRES MARQUEURS PAYSAGERS DE LA BORDURE.
- EVITER UNE DENSITÉ TROP FORTE D'ARBRES EN BORDURE DIRECTE DE ROUTE OU D'HABITATIONS.
- CONCERNANT LES GRANDS AXES ROUTIERS RN4, RN104, RN19: TRAVAIL EN LIEN AVEC LES GESTIONNAIRES DE CES AXES.



POUR CONCLURE

La gestion durable des forêts de Notre-Dame et de La Grange dépend aussi de facteurs externes qui ne dépendent pas du gestionnaire. Les décisions liées à son territoire (aménagement du territoire, transition écologique, transports, police et justice, tourisme) jouent un rôle essentiel sur leur devenir et leur préservation. Même si l'aménagement forestier constitue la feuille de route pour l'ONF, il n'aborde pas tous les sujets qu'entretient la population avec la forêt. Les acteurs publics comme les instances de concertation (charte forestière, comité de suivi écologique) tiennent une place centrale pour y répondre.





Office National des Forêts

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AGENCE TERRITORIALE ÎLE-DE-FRANCE EST

UNITÉ TERRITORIALE BRIE-BOISÉE-SÉNART
PETIT PAVILLON DE LA FAISANDERIE DE SÉNART
MÈL : LAETITIA.POFFET@ONF.FR

